

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28/06/17

### **PAQUET ENERGIE PROPRE EUROPEEN L'UFE SOULIGNE LE PARADOXE DU REGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE**

A l'occasion de la publication des projets de Rapport Parlementaire du Député Européen Krisjanis Karins (LV, PPE) sur l'organisation des marchés de l'électricité, l'UFE qui reconnaît plusieurs aspects positifs, souligne néanmoins l'absence de prise en compte des paramètres fondamentaux permettant d'assurer, au travers de règles de marché équitables, les investissements de long-terme et la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Ainsi, parmi les points positifs des projets de Rapport sur la Directive et le Règlement, l'UFE salue **une approche équilibrée et équitable** entre toutes les parties prenantes sur des sujets structurants tels que :

- Les transferts financiers entre agrégateurs et les autres acteurs de marché,
- Les communautés énergétiques locales,
- Les Centres de Coopération Régionaux en matière de Sécurité (RSCI), qui deviennent des centres de coordination régionaux, préservant ainsi la responsabilité des gestionnaires de réseaux de transport en matière d'équilibre du système et de sécurité d'approvisionnement.

**Cependant, l'UFE souligne le positionnement paradoxal du Rapporteur quant au rôle que le marché est supposé jouer, à terme, dans la mise en œuvre d'une transition énergétique sûre et soutenable.**

Ainsi, concernant la **suppression de la priorité d'injection** pour toutes les nouvelles installations renouvelables, le Rapport va jusqu'à proposer que les Etats membres puissent le faire de façon rétroactive, et ne prévoit pas d'exception pour les plus petites installations et les projets de démonstration.

**S'agissant d'assurer la sécurité d'approvisionnement du système électrique, le Rapporteur se positionne explicitement pour la mise en place de dispositifs hors-marché :**

- Pour garantir le maintien de capacités essentielles au bon fonctionnement du système électrique, il privilégie la mise en place de réserves stratégiques, et les exclut de tous les prérequis qui s'appliquent aux autres dispositifs. **L'UFE rappelle que cela est en contradiction avec les conclusions de l'enquête sectorielle de la DG COMP qui a confirmé la compatibilité des mécanismes de capacité français et anglais** avec les règles européennes, sachant par ailleurs que les réserves stratégiques allemandes font actuellement l'objet d'une enquête de la part de la Commission Européenne.
- De surcroît, **le Rapporteur préconise de réévaluer chaque année la nécessité d'un mécanisme de capacité, ce qui va à l'encontre de la visibilité et de la stabilité nécessaires aux investisseurs.**

Contact presse : Anne CHENU

06.09.22.77.01 - 01.58.56.20.84 - [anne.chenu@ufe-electricite.fr](mailto:anne.chenu@ufe-electricite.fr) [@ufelectricite](https://twitter.com/ufelectricite)



*L'Union Française de l'Electricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle porte les intérêts de ses membres producteurs, fournisseurs d'électricité, gestionnaires de réseaux ainsi que fournisseurs de services à l'efficacité énergétique et d'effacement, dans les domaines social, économique et industriel.*